

ARRETE DU MAIRE

AM/066/2023

**ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Mme Laetitia THOMAS, 7^{ème} adjointe au maire**

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020 I 10 en date du 23 mai 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

Vu le courrier de Yan PICARD en date du 23 octobre 2023, présentant au préfet sa démission du Conseil municipal et la fin de sa délégation de fonction et de signature à la Culture, Patrimoine culturel et Coordination des événements en tant que 5^{ème} Adjoint au Maire,

Vu le courrier du préfet en date du 10 novembre 2023, acceptant la démission de Yan PICARD de son poste d'Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n° AM 053 2023 en date du 24 novembre 2023 relatif à son retrait de délégation de fonction et de signature à la Culture, Patrimoine culturel et Coordination des événements en tant que 5^{ème} Adjoint au Maire.

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire ;

Article 1 :

A compter du 1^{er} décembre 2023, **Mme Laetitia THOMAS, 7^{ème} adjointe**, est déléguée aux relations avec les associations, à la culture et au patrimoine culturel.

Article 2 :

La présente délégation étant consentie par Mme Le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, la délégataire rendra compte à Mme Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification à la délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne le 30/11/2023 à 17h02

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20231127-AM0662023-A

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Mme Laetitia THOMAS, 7^{ème} adjointe au maire

Fait à Breuillet le 27 novembre 2023



Mme Le Maire

Veronique MAYEUR

Mis en ligne le 30/11/2023 à 17h02

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20231127-AM0662023-A